

HISTOIRE ET MÉMOIRES DES GÉNOCIDES

Modèle utilisable pour la dissertation et l'étude de documents sur un sujet comme :

POURQUOI LES MÉMOIRES DES GÉNOCIDES SONT-ELLES DES ENJEUX POLITIQUES ET SOCIAUX MAJEURS ?

Introduction

- **Accroche** : En 2001, la France a reconnu officiellement le génocide arménien de 1915, provoquant une crise diplomatique majeure avec la Turquie, ce qui démontre que la mémoire des crimes de masse reste une arme politique contemporaine.
- **Définitions des termes** : * *Mémoires* : Représentations subjectives, plurielles et affectives du passé portées par des groupes (victimes, descendants, États).
 - *Génocide* : Concept juridique (créé par Raphaël Lemkin en 1944) désignant la destruction méthodique et délibérée d'un groupe humain en raison de ses origines nationales, ethniques, raciales ou religieuses.
 - *Enjeux politiques et sociaux* : Utilisation du passé pour légitimer un pouvoir, cimenter une société civile ou modifier des relations internationales.
- **Problématique** : Comment et pourquoi les mémoires des génocides du XXe siècle sont-elles passées de traumatismes enfouis à des instruments majeurs de reconnaissance sociale, de justice et de légitimation politique à l'échelle mondiale ?
- **Annonce du plan** : Nous verrons d'abord que ces mémoires sont un enjeu social de reconnaissance et de reconstruction pour les victimes (I), puis qu'elles deviennent des instruments politiques de cohésion nationale ou de légitimation pour les États (II), et enfin qu'elles constituent un enjeu géopolitique global, entre tensions et diplomatie mémorielle (III).

Développement

I. Un enjeu social : reconnaissance des victimes et reconstruction des sociétés

Si c'est une étude de doc : cherchez des documents sur l'émergence des témoignages (Simone Veil, rescapés du Rwanda), la construction de mémoriaux (Mémorial de la Shoah à Paris, mémorial de Gisozi au Rwanda) ou les associations de victimes.

- **Argument 1 : Briser le silence et sortir du traumatisme.** Immédiatement après un génocide, la mémoire est souvent étouffée (priorité à la reconstruction, tabou de la violence). Le passage à « l'ère du témoin » (Annette Wieviorka) est une nécessité sociale : elle permet aux survivants de faire reconnaître leur statut de victimes et de transmettre leur histoire.
- **Argument 2 : Le rôle des mémoriaux et des commémorations.** Les sociétés ont besoin de sanctuariser le souvenir pour se reconstruire. Les commémorations officielles (comme le 27 janvier pour la libération d'Auschwitz ou le 7 avril pour le génocide des Tutsi) et l'édification de musées-mémoriaux fixent la mémoire dans l'espace public, offrant une sépulture symbolique aux disparus et un outil d'éducation pour la société civile.

II. Un enjeu politique national : cohésion, justice et légitimation des États

Si c'est une étude de doc : cherchez dans les documents fournis des discours de chefs d'État (Chirac en 1995, Paul Kagame), des lois mémorielles (Loi Gayssot en 1990) ou des documents sur les procès (Nuremberg, TPIR, tribunaux Gacaca).

- **Argument 1 : La mémoire comme outil de légitimation politique.** Les États utilisent fréquemment la mémoire pour asseoir leur pouvoir ou refonder la nation. Au Rwanda, le Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir s'appuie sur la mémoire du génocide de 1994 pour interdire toute division ethnique (Hutu/Tutsi) et cimenter l'unité nationale. En France, la reconnaissance tardive des crimes de Vichy par Jacques Chirac en **1995** a permis de réconcilier l'État avec son histoire.
- **Argument 2 : La justice pénale comme socle de la mémoire.** Les procès sont des actes éminemment politiques. Qu'il s'agisse du tribunal de Nuremberg (1945), du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR, 1994) ou des tribunaux populaires **Gacaca** au Rwanda, la justice permet de condamner l'idéologie génocidaire, de fixer les faits historiques et d'empêcher légalement le négationnisme (ex: la loi Gayssot en France).

III. Un enjeu géopolitique international : tensions, négationnisme et diplomatie

Si c'est une étude de doc : cherchez dans les documents fournis ceux sur les tensions franco-rwandaïses (rapport Duclert en 2021), la contestation du génocide arménien par la Turquie, ou des résolutions de l'ONU.

- **Argument 1 : Le négationnisme comme outil d'agression géopolitique.** Le négationnisme (la contestation ou la négation d'un génocide reconnu) n'est pas qu'une opinion, c'est un acte politique. Le refus de la Turquie de reconnaître le génocide arménien de 1915 bloque encore aujourd'hui certaines relations diplomatiques. Le négationnisme est la "phase finale" d'un génocide, cherchant à effacer jusqu'au souvenir des victimes.
- **Argument 2 : La diplomatie mémorielle et le rapprochement des États.** À l'inverse, le partage de la mémoire peut apaiser les relations internationales. En **2021**, la remise du **rapport Duclert** par des historiens français a reconnu les « responsabilités lourdes et accablantes » de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, permettant une réconciliation diplomatique spectaculaire entre Paris et Kigali.

Conclusion

- **Bilan :** Les mémoires des génocides ne sont jamais figées. Elles sont de puissants enjeux sociaux car elles permettent de réparer les communautés brisées, et des enjeux politiques majeurs car les gouvernements s'en emparent pour punir (justice), légitimer leur pouvoir (cohésion) ou négocier sur la scène internationale (diplomatie).
- **Ouverture :** À l'ère du numérique et de la disparition progressive des derniers témoins directs de la Shoah et du Rwanda, le risque est grand de voir ces mémoires fragmentées, banalisées ou instrumentalisées par des théories du complot en ligne. Le défi est de transformer la mémoire vivante en une **histoire scientifique** indiscutable.

Comment adapter ce modèle pour :

1. Une DISSERTATION

Le sujet peut s'articuler autour de la comparaison (ex. : « *Mémoires et justices des génocides du XXe siècle* ») ou de la finalité (ex. : « *L'instrumentalisation politique des mémoires des génocides* »).

- **Soyez très rigoureux sur le vocabulaire juridique** : Utilisez impérativement les termes **Raphaël Lemkin** (créateur du mot génocide), **crime contre l'humanité** (Nuremberg, 1945), et **imprescriptibilité** (le fait qu'on puisse juger ces crimes sans limite de temps).
- **Maîtrisez les deux exemples en parallèle** : Vos sous-parties doivent constamment faire dialoguer la Shoah (génocide des Juifs/Tsiganes) et le Rwanda (génocide des Tutsi). Si vous consacrez un paragraphe aux commémorations de la Shoah, consacrez le suivant aux commémorations au Rwanda (les *Kwibuka*) pour montrer que vous maîtrisez l'ensemble du programme.
- **Structurez la nuance** : Ne dites pas que la mémoire politique est "mauvaise" ou "manipulée". Montrez qu'il y a une bonne utilisation politique (les lois contre le négationnisme, le financement des musées pour éduquer) et des dérives politiques (l'utilisation de la mémoire pour faire taire l'opposition ou justifier des tensions géopolitiques).

2. Une ÉTUDE DE DOCUMENTS

L'étude de documents sur ce thème propose très souvent un texte mémoriel (discours, témoignage) mis en confrontation avec une analyse d'historien ou un document d'archive juridique.

- **Identifiez l'acteur qui porte la mémoire** : C'est le cœur de l'exercice. Demandez-vous immédiatement : *qui parle dans ce document ?*
 - Si c'est un chef d'État (ex : Discours de Macron au Rwanda en 2021) → utilisez l'**Axe III** (diplomatie mémorielle, géopolitique).
 - Si c'est une rescapée (ex : Extrait de témoignage sur la Shoah) → utilisez l'**Axe I** (l'ère du témoin, le besoin social de reconnaissance).
- **Faites l'analyse critique du négationnisme ou de l'omission** : Si on vous donne un document officiel d'un État accusé (comme un texte officiel turc sur 1915), vous devez impérativement apporter vos connaissances pour montrer ce que le document cache, manipule ou passe sous silence. C'est l'essence même de l'esprit critique attendu au Bac.
- Montrez la complémentarité : Expliquez comment les documents se complètent. Par exemple : « *Le document 1 [un témoignage] illustre le traumatisme social brut des victimes, tandis que le document 2 [une décision de justice du TPIR] montre comment l'action politique et juridique transforme ce souvenir individuel en une vérité historique collective indiscutable.* »